

Chère Ormillate, cher Ormillat,

*A l'aube de la période estivale, l'équipe municipale souhaite rappeler le défi quotidien que représente la gestion communale.*

*Outre l'écoute et les réponses que nous tentons d'apporter aux besoins individuels et associatifs, ainsi que les différents projets entrepris, le travail d'une collectivité est également l'entretien de ses bâtiments (écoles, salle des fêtes, etc...).*

*A ce propos, l'expertise des Architectes de France nous a permis de constater que le toit de notre église s'était dégradé. La municipalité a donc décidé de réaliser un démaillage complet du toit, en remplaçant ses tuiles cassées, et en engageant des travaux de zinguerie.*

*L'objectif est d'éviter à l'eau et l'humidité d'altérer l'intérieur de l'église dont la charge d'entretien, en France, revient aux communes.*

*Pour cela, nous avons sollicité l'appui financier du Conseil départemental et celui de la Fondation du Patrimoine, seule habilitée à recevoir les dons pour la restauration de cet édifice datant du 12<sup>ème</sup> siècle. Leur aide nous est précieuse pour envisager de rénover, dans un deuxième temps, les murs intérieurs.*

*Nous pouvons tous, habitants, amis du patrimoine communal, entreprises, mécènes, devenir acteurs de cette restauration, même très modestement. Les modalités de cette souscription sont jointes à cette lettre.*

*Espérant avoir l'occasion de vous voir lors des prochaines manifestations organisées par nos associations, je vous souhaite, ainsi que mon équipe, un été des plus chaleureux.*

Stéphane Gros

## Restauration de l'église d'Ormes

*L'église d'Ormes date de la première moitié du XII<sup>ème</sup> siècle et ne comportait alors qu'un niveau. Au fur et à mesure du temps des éléments ont été rajoutés, ceci jusqu'au XIX<sup>ème</sup> : transepts, clocher à pan carré.*

*Ce lieu possède quelques éléments remarquables : portail roman, encadré de deux colonnes ornées de chapiteaux sculptés, au centre du tympan une figuration gauloise « le dieu au Maillet », à l'intérieur un gisant de pierre classé en 1932, une piéta en pierre peinte classée aussi aux Monuments historiques en 1959.*



## Quand travailler dans son jardin ou chez soi sans déranger le voisinage ?

Les beaux jours revenus, les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont de sortie. Elles peuvent être utilisées (arrêté préfectoral du 30/07/2001) :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### Un Broyeur dans la commune

Au jardin, la taille et l'entretien des arbres génèrent de plus en plus de branches. Qu'en faire ?

Le bois coupé finit la plupart du temps en déchets verts collectés par les communes. Ce qui représente un coût important pour les traiter. Ils sont parfois brûlés.

Au lieu de les éliminer comme déchets verts, pourquoi ne pas les valoriser directement à la source pour en faire du compost, du paillis, du bois raméal fragmenté (BRF), de l'énergie-bois, des copeaux pour les litières animales ou pour son jardin...

Notre commune s'est équipée d'un broyeur, utile à l'entretien des espaces verts (traitement des branches d'élagage des platanes, tilleuls,...).

Les branches broyées sont ainsi réutilisées pour les parterres de fleurs

Il a semblé pertinent au conseil municipal d'élargir l'utilisation de ce matériel **aux seuls administrés de la commune** qui le souhaitent. Ce broyeur est donc mis à la location en semaine et le week-end pour la somme de 15 € par jour en semaine et 20 € pour le week-end et la remise d'un chèque de caution de 1000 €.

L'agenda est tenu par le secrétariat de la mairie. Le broyeur, qui peut être tracté derrière un véhicule, est à aller chercher la veille de son utilisation à l'atelier du personnel technique et rendu selon les modalités écrites dans la convention à signer.



### Le jardin des cinq sens

Un projet pédagogique associant l'école maternelle, les activités péri-scolaires, quelques parents et les mairies du RPI se met en place dans l'espace jardin près de la cantine. Les grands vont réaliser des cabanes à insectes, à oiseaux, des instruments musicaux. Ils vont aussi planter des légumes, des fleurs et des fruits.

Les plus petits vont aller à la découverte des cinq sens que sont l'odorat, la vue, l'ouïe, le toucher et le goût.

### Une fête au lavoir de Châtain le 19 juin

Venez nombreux participer à la fête du lavoir animée par l'association des Vieux Lavoirs de Saône-et-Loire avec l'appui de l'APFOS, de l'APE et du CCAS.

Démonstration de lavage à l'ancienne, danses folkloriques, chants et buvette animeront cette journée qui débutera à 10h. Rendez-vous au lavoir de Châtain près de l'Arboretum.



### Manifestations à venir

#### Juin

- 19 – Fête du lavoir de Châtain

#### Juillet

- 1<sup>er</sup> – Fête des écoles du RPI – APE
- 03 – Concours de pêche – Les amis du port
- 14 – Journée de convivialité - Mairie

#### Août

- 20 – Repas champêtre des bords de Saône – CCAS
- 21 – Puces vide grenier – APE
- 27 – Loto – Union des chasseurs
- 27 – Journée des jeunes pêcheurs - Les amis du Port

#### Septembre

- 04 – Commémoration de la libération de la Bresse – Mairie
- 24 – Loto – Les amis du Port

#### Octobre

- 02 – Exposition champignons à Simandre – APFOS

#### Novembre

- 11 – Commémoration Armistice 1918 – Mairie
- 19 ou 20 – Repas des aînés – CCAS

#### Décembre

- 02 – Téléthon – CCAS
- 10 – Loto – LD compétition

